



Detourné chèques destinés à son entreprise

Par **Iola23**, le **23/12/2009** à **20:06**

Bonjour, voilà, une amie qui est secrétaire a encaissé des chèques destinés à son entreprise (il n'y avait pas d'ordre d'indiqué) - elle les a encaissés sur son compte car elle était dans une situation précaire et elle a perdu pied..... montant environ 25 000 euros. En début d'année elle a avoué à son ancien employeur les faits celui-ci a accepté un remboursement de 300 euros par mois. Elle lui a fourni toutes les preuves et signé une lettre par laquelle elle reconnaissait les faits. Cependant elle n'est pas rassurée car elle a peur que son ex-employeur porte plainte. Elle regrette très sincèrement son geste et se demande si elle se dénonce si cela ne serait pas mieux. Elle a retrouvé un emploi dans un domaine tout à fait différent, a un plan de surendettement en cours et règle ses dettes comme elle peut. Elle a déjà remboursés environ de 5600 euros et les règlements se font par virement. Que risque-t-elle réellement?? Quels sont les démarches à effectuer?? Ps / son ex-employeur n'avait rien remarqué alors qu'il y avait eu un bilan comptable de fait. Merci de votre réponse. Cordialement